

DOSSIER DE REINSCRIPTION 2025-2026

NOM :

PRENOM de l'état civil :

Si souhaité, prénom d'usage :

Classe :

Régime : Externe, Demi-pensionnaire, Interne*
(*uniquement pour les lycéen-es)

Il est très important de nous renvoyer
votre dossier complet
avant le :
27 juin 2025

Documents à fournir pour la réinscription

1. Le dossier de réinscription
2. La fiche régime
3. La déclaration d'assurance responsabilité civile
4. Pièces administratives pour l'inscription à l'examen :
 - Une photocopie recto verso de la carte d'identité
 - Une photocopie de l'attestation de recensement et de la Journée Du Citoyen si cette dernière a été effectuée
5. La fiche d'autorisation concernant le droit à l'image
6. Fiche navette concernant les stages en entreprise
7. Un RIB pour le paiement des indemnités de stage et/ou de bourses
8. En cas de stationnement du véhicule personnel sur le parking, une copie de la carte grise et de l'assurance du véhicule est à fournir
9. **Uniquement pour les étudiants** : Une attestation de votre assureur garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeur ou mineur)
10. Le dossier infirmerie
11. La cotisation pour les activités socioculturelles et sportives : 35 € pour les lycéens, 20€ pour les étudiants par chèque libellé à l'ordre de l'ASC TY AN HEOL
12. En cas de redoublement, fournir la copie des résultats à l'examen.

DEMANDE DE REINSCRIPTION

I – REINSCRIPTION

Nous, soussignés : _____

Responsables légaux de l'élève :

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Régime : Externe - Demi-pensionnaire – Interne* (*uniquement pour les lycéen-es)

Au vu de la décision du dernier Conseil de classe de l'année en cours, nous avons l'honneur de demander la réinscription de notre enfant

Nom : _____ **Prénom :** _____

dans votre établissement, en classe de : _____

☐ Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la mention d'information sur le support de collecte des données personnelles dans le cadre du RGPD

Fait à _____, Le _____

Signature des deux responsables légaux :

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

Pour les étudiants de BTS TC 1 : Lundi 1^{er} septembre 2025

- 9h15-10h30 : présentation de la formation par l'équipe pédagogique
- 10h30-11h30 : accueil administratif (en salle)
- 11h30 - 12h05 : intervention de l'équipe de direction
- 13h25 - 17h30 : cours à l'emploi du temps

Pour les étudiants de BTS TC 2: Mardi 2 septembre 2025

- 9h-11h10 : présentation en salle de l'équipe pédagogique
- 11h10-12h05 : accueil administratif (en salle)
- 13h25-17h30 : cours à l'emploi du temps

Fournitures et équipements à prévoir pour les journées d'intégration des 4 et 5 septembre 2025 :

- Une tenue d'EPS (chaussures de sport, short, t-shirt, gourde obligatoire !)
- Une tenue aquatique (maillot de bain, lunettes de piscine, serviette de bain)

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Pour les élèves de Seconde et CAP1 : Lundi 1^{er} septembre 2025

- **8h30-9h15** : installation à l'internat
- **9h15-10h30** : accueil administratif avec les professeurs principaux (en salle)
- **10h30-12h10** : présentation de la formation et visite de l'établissement par l'équipe pédagogique
- **13h25-16h20** : début des cours et remise des 1ers équipements* (selon planning en salle TV)
 - 13h25-14h20 = 2^{nde} NJPF
 - 14h25-15h20 = CAP Fleuriste
 - 15h25-16h20 = 2^{nde} Vente
- **16h35-17h30** : réunion des internes (en salle TV)

Pour les élèves de Première, Terminale et CAP2 : Mardi 2 septembre 2025

- **8h-8h55** : installation à l'internat
- **9h-9h55** : accueil administratif avec le professeur principal en salle pour les 1^{ère} et CAP2
- **9h-9h55** : présentation en classe de l'équipe pédagogique pour les classes de terminale
- **10h10-11h05** : présentation en classe de l'équipe pédagogique pour les classes de 1^{ère} et CAP2
- **10h10-11h05** : accueil administratif avec le professeur principal en salle pour les terminale
- **11h10-12h05** : début des cours à l'emploi du temps
- **13h25-17h30** : cours à l'emploi du temps

Fournitures et équipements à prévoir :

- Un agenda papier
- Des fournitures scolaires, la liste précise sera donnée par les enseignants à la rentrée
- Une tenue d'EPS (chaussures de sport, short, t-shirt, gourde obligatoire !)
- Une tenue aquatique (maillot de bain, lunettes de piscine, serviette de bain)

Trousseau pour les élèves internes

- Drap housse, couette et housse de couette (lit de 90x200), sac de couchage formellement interdit
- Un oreiller (ou traversin) et taie d'oreiller
- Protège matelas imperméabilisé
- Chaussons ou claquettes
- 3 cadenas (internat, casier de la vie scolaire et casiers des vestiaires)

FICHE REGIME BTS LYCEE LE MENE

REGIME DEMI-PENSIONNAIRE (présence sur la journée de cours)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame..... autorise mon fils – ma fille (1) :

- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin
- A le quitter après la dernière heure de cours

(1) *Rayer la mention inutile*

A le

Signature

REGIME EXTERNE (aucun repas pris au lycée)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame.....
autorise mon fils – ma fille (1) :

- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin
- A le quitter après la dernière heure de cours du matin
- A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours de l'après-midi
- A le quitter après la dernière heure de cours de l'après-midi

(1) *Rayer la mention inutile*

A le

Signature

FICHE REGIME LYCEE LE MENE

☐ REGIME INTERNE

(présence du lundi au vendredi : uniquement pour les élèves du secondaire)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... responsable légal de l'élève

- | | |
|---|--|
| ☐ L'autorise (1),
A quitter le Lycée de Merdrignac à l'issue de la dernière heure de cours de la semaine
(y compris quand une heure de cours n'est pas assurée du fait de l'absence d'un professeur.) | ☐ Ne l'autorise pas (1) |
| ☐ L'autorise (1),
A sortir dans les conditions fixées par le règlement intérieur le mercredi de 16h00 à 18h30 non accompagné(e) et sans surveillance | ☐ Ne l'autorise pas (1) |

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

☐ REGIME DEMI-PENSIONNAIRE

(présence sur la journée de cours)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... autorise mon fils – ma fille :

- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours (1)

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

☐ REGIME EXTERNE

(aucun repas pris au lycée)

Je soussigné(e), M. ou Mme..... autorise mon fils – ma fille :

- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours du matin (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours du matin (1)
- ☐ A se rendre à l'établissement pour la première heure de cours de l'après-midi (1)
☐ A le quitter après la dernière heure de cours de l'après-midi (1)

(1) Cocher la mention souhaitée

A le
Signature

Merdrignac, le 2 mai 2024

Dossier suivi par : ALB / ER

Objet : Places à l'internat

A l'attention des familles des élèves et
apprentis internes

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse de nos effectifs d'internes. De ce fait, plusieurs demandes d'inscription à l'internat n'ont pu aboutir faute de places.

Actuellement, nous sommes en mesure d'héberger 250 jeunes dans notre structure.
Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des critères d'attribution des chambres, à savoir :

1. Priorité aux nouveaux entrants (2nde, CAP)
2. Priorité aux mineurs
3. Priorité aux boursiers
4. Critère géographique (éloignement entre l'établissement et le domicile – possibilité d'emprunter les transports scolaires existants)

Par ailleurs, nous nous réservons la possibilité de refuser des élèves ou apprentis qui ont posé des problèmes de discipline les années précédentes. Les élèves redoublants ne seront pas prioritaires à l'internat.

Dans l'hypothèse où votre enfant n'aurait pas de place à l'internat, l'établissement vous contactera début juillet pour trouver un hébergement extérieur qui sera à votre charge.

Plusieurs possibilités existent :

- Location de gîte au village-vacances du Val de Landrouët situé à 1km de l'établissement
- Location d'appartement ou de chambre chez l'habitant sur la commune de Merdrignac (voir site centrebretagne.com)

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur de l'établissement,
Stéphane RENAUX



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

Rendez-vous dès le 2 juin sur :

www.bretagne.bzh/tarification

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas

RESTAURATION 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		2,70 €
de 501 à 700	2		2,85 €
de 701 à 900	3		3,15 €
de 901 à 1100	4		3,45 €
de 1101 à 1500	5		3,90 €
de 1501 à 1700	6		4,20 €
de 1701 à 2000	7		4,50 €
2001 et plus	8		4,80 €

Tarif journalier*

HÉBERGEMENT 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7		13,30 €		17 €
2001 et plus	8		14,20 €		18,10 €

* Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.



Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Region Bertégn

*« Vous accompagner
dans vos années
lycée et vous aider
à construire
votre avenir,
voilà nos priorités. »*

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton·ne·s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > **Accessibles** grâce à la contribution de la Région (en moyenne de 5,15 € par repas et de 29,15 € par journée d'internat).
- > Calculés selon les ressources du foyer.
- > **Solidaire** entre les familles et entre les lycées.



RDV sur
www.bretagne.bzh/tarifcation



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10

[@regionbretagne.bsky.social](https://twitter.com/regionbretagne.bsky.social) | [regionbretagne.bzh](https://www.regionbretagne.bzh) | [region.bretagne](https://www.region.bretagne) | [Région Bretagne](https://www.region.bretagne)
www.bretagne.bzh

INFORMATION Comptabilité

La Région a mis en place une tarification unique, sociale et solidaire de la restauration et de l'hébergement à destination des lycéens, étudiants, apprentis des EPLEFPA.

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification adossée au quotient familial de la CAF/MSA selon une grille tarifaire unique pour les lycéens, étudiants et apprentis.

Les ressources des familles non allocataires de la CAF/MSA seront prises en compte grâce à leur revenu fiscal de référence et le nombre de personnes à charges dans le foyer.

Pour se faire, un portail numérique d'inscription à la tarification régionale a été mis en ligne :

<https://www.bretagne.bzh/actions/formation/accompagnement-lycees/dans-mon-lycee/>

Cette inscription en ligne à la tarification unique, sociale et solitaire (à faire chaque année) ne se substitue pas à l'inscription à la restauration et à l'hébergement auprès du lycée.

Enregistrement sur le portail KOSMOS

Tiers de Facturation : NOM : PRENOM :

Adresse :

Email :

(Pour envoyer la facture pour chaque trimestre Décembre - Mars - Juin)

Mode de paiement choisi par les responsables légaux de l'élève :

☐ VIREMENT MENSUEL

☐ CHEQUE

☐ AUTRE : _____

ELEVE :

Régime choisi (cochez la case correspondante) :

☐ INTERNE

☐ DEMI-PENSIONNAIRE

☐ EXTERNE

Nom : Prénom :

Formation :

Adresse :

Ce document est à remplir et signer chaque année.

A, le

Signature

Année scolaire 2025 / 2026

Tarifs pension et demi-pension pour 1 semaine

<i>1. Interne - Forfait du lundi midi au vendredi midi</i>	<i>tarif journée lissée</i>	<i>tarif semaine</i>
- JA (QF ≤ 500)	7,02	35,10
- JB (QF ≤ 700)	7,41	37.05
- JC (QF ≤ 900)	8,19	40.95
- JD (QF ≤ 1100)	8.97	44.85
- JE (QF ≤ 1500)	10,14	50.70
- JF (QF ≤ 1700)	10.92	54.60
- JG (QF ≤ 2000)	11.70	58.50
-JH (QF> 2000)	12.48	62.40
<i>2. Interne 5 jours - Forfait du dimanche soir au vendredi midi</i>		
- JA (QF ≤ 500)	7,56	37,80
- JB (QF ≤ 700)	7.98	39.90
- JC (QF ≤ 900)	8.82	44.10
- JD (QF ≤ 1100)	9.66	48.30
- JE (QF ≤ 1500)	10.92	54.60
- JF (QF ≤ 1700)	11.76	58.80
- JG (QF ≤ 2000)	12.60	63.00
-JH (QF> 2000)	13.44	67.20
<i>1. demi-pensionnaire repas au forfait</i>		
- FA (QF ≤ 500)	2,70	13,50
- FB (QF ≤ 700)	2.85	14.25
- FC (QF ≤ 900)	3,15	15.75
- FD (QF ≤ 1100)	3,45	17.25
- FE (QF ≤ 1500)	3.90	19.50
- FF (QF ≤ 1700)	4.20	21.00
- FG (QF ≤ 2000)	4,50	22.50
-FH (QF> 2000)	4.80	24.00

Le repas occasionnel sera à 5.10 €

Forfait assurance aux biens de maîtres de stages facturé au 1^{er} trimestre pour l'année entière : environ 10 €

Forfait reprographie par niveaux sur la base du relevé des compteurs par classe l'année précédente (moyenne pondérée par niveaux)

Niveau 3 (CAP) : 58 €

Niveau 4 (BAC) : 78 €

Niveau 5 (BTS) : 85 €

Ces tarifs sont à titre indicatif.

Rentrée Scolaire 2025 / 2026

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE

Nom : **Prénom :**
Classe : **Date de naissance :**

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX
(exemple:asthme,épilepsie,migraines,diabète,difficultés psychologiques...)

TRAITEMENT(S) EVENTUEL(S) :

Les traitements doivent être impérativement remis au service de l'infirmierie avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

<u>ALLERGIES:</u>			<u>REGIME ALIMENTAIRE</u>
Votre enfant a-t-il des allergies ?	Médicamenteuses	☐ OUI ☐ NON	☐ DIABETIQUE
	Alimentaires	☐ OUI ☐ NON	☐ VEGETARIEN
	Autres	☐ OUI ☐ NON	☐ AUTRE
Si oui, précisez ?			

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) = document d'ordre médical

En cas de traitement médical à long terme, ou de troubles de la santé physique ou psychique, évoluant sur une longue période, de manière continue ou discontinue, il est possible de mettre en place un PAI à la demande des responsables légaux.
Ce PAI est vivement conseillé car il permet un meilleur suivi médical au sein de l'établissement. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant ou spécialiste.
Document téléchargeable sur le site internet du Lycée.

Votre enfant ☐ a-t-il déjà un PAI mis en place ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de bien vouloir le joindre impérativement

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé

Fait à : , le :

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur

FICHE DE RENSEIGNEMENT
ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE et AMENAGEMENTS DES EXAMENS

Sauf information contraire de votre part, sachez que ces informations seront transmises à l'équipe éducative pour l'élaboration d'un PAP(1) pour la mise en place d'une AESH (2) , de matériel pédagogique ou d'une demande d'aménagements des examens.

1ère situation : Si votre enfant n'est pas concerné par un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), veuillez barrer cette fiche et la signer.

2ème situation: Votre enfant nécessite un accompagnement de la scolarité et/ou un aménagement pédagogique (au quotidien ou pour les examens), merci de compléter, obligatoirement, les informations ci-dessous.

🕒 **Si votre enfant présente une déficience visuelle, auditive, un trouble des apprentissages** (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, troubles du spectre autistique, troubles de l'attention, etc.)

Veuillez préciser le type de handicap, joindre le bilan orthophonique/ ergothérapique /psychomoteur et la notification MDPH (3), si votre enfant en bénéficie.

🕒 **Les années précédentes, votre enfant a-t'il bénéficié :**

☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS (4), d'un GEVA-sco (5), d'un PAP : joindre la copie.

☐ D'une aide humaine - accompagnement AESH : joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'une aide matérielle- ordinateur ou autres-(joindre la notification de la MDPH et le GEVA-sco)

☐ D'un aménagement d'épreuves d'examen (exemple tiers temps), joindre la notification

🕒 **Votre enfant est-il actuellement suivi par :**

☐ UN SESSAD (Service d'Education et de Suivi Spécialisé A Domicile)

☐ Un DITEP (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques)

☐ Un ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)

🕒 **Souhaitez-vous déposer une demande d'aménagements d'épreuves pour l'examen :**

- ☐ Oui
☐ Non

🕒 **Souhaitez-vous la mise en place :**

- ☐ D'un PAP
☐ D'un document de mise en œuvre d'un PPS

🕒 **Acceptez-vous la transmission de ces informations au maître de stage lors du stage en entreprise ?** Dans le cas contraire, la famille prend la responsabilité d'en informer la structure qui accueillera l'élève en charge.

- ☐ Oui
☐ Non

Signatures du /des responsables légaux de l'élève ou de l'élève majeur, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Légende :

(1) PAP : le **Plan d'Accompagnement Personnalisé** est élaboré par l'équipe enseignante pour un suivi tout au long de l'année scolaire (hors examen)

(2) AESH : **Accompagnant Elève en Situation de Handicap**

(3) MDPH : **Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap**

(4) PPS : le **Projet Personnalisé de Scolarisation** s'adresse aux élèves reconnus en situation de handicap relevant de la MDPH. Il concerne tous les enfants dont les situations nécessitent une compensation et des aménagements sur le plan scolaire.

(5) Gevas-co : le **Guide d'Évaluation** des besoins de compensation en matière de **Scolarisation** concerne tous les élèves dont les situations nécessitent notamment une compensation du handicap, des aménagements, l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Quel que soit le mode de scolarisation et le handicap de votre enfant, dès lors que vous déposez un dossier auprès de la MDPH, le GEVA-sco constitue un outil incontournable entre l'établissement scolaire de votre enfant et la MDPH.

Rappel :

Dossier de demande d'aménagement des examens :

Cette demande est valable pour tout élève nécessitant une aide matérielle ou humaine et présentant des troubles de l'apprentissage. Un diagnostic doit être posé par un orthophoniste ou une psychomotricienne ou un spécialiste. Téléchargeable sur le site internet du lycée

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal.

Nom : Prénom :
 Classe : Régime : INT ☐ DP ☐ EXT ☐
 Date de Naissance : Lieu de naissance :

Numéro de portable de l'élève (facultatif) :

Personnes à prévenir :

Responsable 1	Responsable 2	Autres : Précisez :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse : 	Adresse : 	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :	Tél Travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Email :	Email :	Email :

Adresse de l'élève si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.
 Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A , le

Signature d'un représentant légal :

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- En Education Physique et Sportive
- En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée
- En Stage (situations professionnelles en Entreprise)

Les 3 sont indissociables afin que les professeurs et maîtres de stage adaptent leurs enseignements et pratiques de façon à ce que tout élève puisse participer, en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.

Je soussigné(e)....., Docteur en Médecine, certifie en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988 avoir examiné ce jour l'élève scolarisé au Campus de MERDRIGNAC :

Nom : Prénom :
Né (e) le : / /
et avoir constaté ce jour que son état de santé entraîne :

☐ Une Inaptitude **PARTIELLE** à la pratique d'Activité Physique et Sportive

Du / / au / / **inclus**

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes de capacités fonctionnelles ce que l'élève peut faire, ainsi que les types d'efforts autorisés et/ou déconseillés.

Mouvements essentiels			Types d'efforts			Types de situation		
	OUI	NON		OUI	NON		OUI	NON
Marcher			Effort long et modéré			Activité aquatique		
Courir			Effort Intense et bref					
Sauter						Activité en hauteur		
Lancer						En fonction de conditions climatiques particulières		
S'accroupir			Commentaires éventuels (utiliser le verso si nécessaire) :					
Déplacements latéraux								
Lever porter								
Rotations								
Autres								

☐ Une Inaptitude **TOTALE** : Dans le cas où il n'y a aucune capacité fonctionnelle

Du / / au / / **inclus**

Signature et cachet du médecin

Fait à Le

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE

- **En Education Physique et Sportive**
- **En Travaux Pratiques Professionnels au Lycée**
- **En Stage (situations professionnelles en Entreprise)**

CE DOCUMENT EST A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN
TRAITANT UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT A BESOIN D'UNE
DISPENSE DE SPORT .

Veuillez bien préciser à votre médecin que ce document est valable pour
les cours de sport, les travaux pratiques et les stages en entreprise.

Dans le cas où il n'y a pas de dispense, ce document est à garder sur vous ;
il pourra vous être utile durant l'année scolaire.

AVIS MEDICAL SUR L'APTITUDE D'UN ELEVE MINEUR AUX TRAVAUX DANGEREUX

Articles R 234-11 à R 234-23 du Code du Travail

Je soussigné, Docteur

Médecin conventionné, qualifié en médecine générale certifie avoir examiné le
...../...../20.....

L'élève mineur

Né le/...../20.....

Compte rendu des résultats du bilan de santé, j'émet un avis

- ☐ D'aptitude
- ☐ D'inaptitude temporaire
- ☐ D'inaptitude pour la totalité de l'année scolaire
- ☐ D'inaptitude définitive

aux travaux sur les machines dangereuses ou aux travaux exposant à un risque, tels que réalisés dans l'établissement d'enseignement professionnel et lors des périodes des formations d'entreprise que l'élève doit accomplir dans le cadre de son cursus obligatoire, au regard de la filière d'orientation choisie

- ☐ Conseil vente en animalerie
- ☐ Nature, jardin, production, forêt
- ☐ Aménagements paysagers
- ☐ Conseil vente univers jardinerie

Fait à....., le/...../20.....

Signature et cachet du médecin

Cet avis est transmis à l'établissement scolaire pour la demande de dérogation au travail sur machines et/ou produits dangereux.

Merdrignac, le 27 mai 2024

Dossier suivi par: PH/SR

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être scolarisé au Lycée Agricole de Merdrignac.

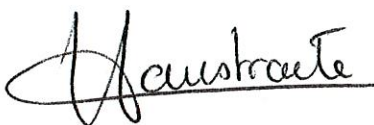
Pour information, chaque élève intégrant cette formation en milieu agricole, doit obligatoirement obtenir un avis médical pour l'aptitude au travail des jeunes mineurs sur machines susceptibles d'être dangereuses.

Au vu du contexte actuel concernant la désertification médicale et du manque de disponibilité de certains cabinets médicaux sur le territoire, nous ne sommes plus en capacité d'organiser les visites médicales d'aptitude au sein du Lycée; c'est pourquoi nous vous demandons de prendre rendez-vous auprès de votre médecin traitant avant le prochain départ en stage de votre enfant.

A l'issue de cette consultation, vous voudrez bien nous faire parvenir le certificat médical "avis médical sur l'aptitude d'un élève mineur aux travaux dangereux" (en pièce jointe), dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Infirmière,
Priscille HAUSTRAETE



Le Directeur,

Stéphane RENAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
EPLEFPA

6 Rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC
Tél. 02 96 28 41 12
legta.merdrignac@educagri.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Classe :

☐ Apprenant-e majeur-e

ou

☐ Responsable légal de l'apprenant-e

☐ **AUTORISE**

☐ **N'AUTORISE PAS**

Autorisation de captation (photo, vidéo ou son) en respect de l'article 9 du code civil et du code de la propriété intellectuelle.

L'EPLEFPA du Mené à photographier, filmer, enregistrer des photos de moi ou de mon fils / ma fille

Et à retoucher, publier, exposer, diffuser la (les) photographie(s) ou le (les) film(s) ou le (les) son(s) le (la) représentant pour les usages de publication dans la presse local, de présentation d'une activité pédagogique, de publication sur site internet et supports de communication de l'établissement, de publication sur le trombinoscope de la classe intégrée dans la suite de vie scolaire Pronote.

Le (les) fichier(s) ne sera (seront) ni communiqué(s) à d'autres personnes, ni vendu(s), ni utilisé(s) à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de ces données si nous le jugeons utile.

Date :

Signature de l'apprenant-e

Signature du représentant légal de
l'apprenant-e mineur-e

			CALENDRIER DES STAGES EN ENTREPRISE 2025-2026					Version validée au Conseil Intérieur le 28 mai 2025
MOIS	PERIODE	Sem.	STAGES en entreprise (lundi au samedi compris, hors jours fériés)					Autres
			Classes de seconde	Classes de première	Classes de terminale	CAP	BTS	
	Lundi 01/09 au samedi 06/09	1A						Lundi 01/09 : rentrée 2ndes, CAP1 et BTS1 Mardi 02/09 : rentrée 1ères, Term, CAP2 et BTS2 Jeudi et Vendredi 4+5 /09 : journées d'intégration BTS Mercredi 10/09 : journée d'intégration 2 ^{nde} et CAP1
	Lundi 08/09 au samedi 13/09	2B						
	Lundi 15/09 au samedi 20/09	3A						
	Lundi 22/09 au samedi 27/09	4B			AP			
	Lundi 29/09 au samedi 04/10	5A			AP			
octobre	Lundi 06/10 au samedi 11/10	6B			AP			
	Lundi 13/10 au samedi 18/10	7A		CVUJ-CVA	AP	CAP2	BTS1	
	Lundi 20/10 au samedi 25/10			CVUJ-CVA		CAP2	BTS1	
	Lundi 27/10 au samedi 01/11		NJPF		CVUJ	CAP2		VACANCES DE LA TOUSSAINT du samedi 18/10/2025 au dimanche 02/11/2025
novembre	Lundi 03/11 au samedi 08/11	8B	NJPF		CVUJ	Récup CAP2		
	Mercredi 12/11 au samedi 15/11	9A			CVUJ	Récup CAP2		Mardi 11/11 férié cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 matin)
	Lundi 17/11 au samedi 22/11	10B						
	Lundi 24/11 au samedi 29/11	11A	CVA- CVPJ					
décembre	Lundi 01/12 au samedi 06/12	12B			CVA		BTS2	Vendredi 05/12 : rencontre Parents / Professeurs
	Lundi 08/12 au samedi 13/12	13A			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 15/12 au samedi 20/12	14B			CVA	CAP1	BTS2	
	Lundi 22/12 au samedi 27/12						BTS2	VACANCES DE NOEL du samedi 20/12/2025 au dimanche 04/01/2026
janvier	Lundi 29/12 au samedi 03/01							
	Lundi 05/01 au samedi 10/01	15A						
	Lundi 12/01 au samedi 17/01	16B						Jeudi 15/01 : Journée Citoyenneté
	Lundi 19/01 au samedi 24/01	17A						Samedi 24/01 (9-17h) : Portes Ouvertes
	Lundi 26/01 au samedi 31/01	18B						Vendredi 30 /01 : remise des diplômes
février	Lundi 02/02 au samedi 07/02	19A						AACES TAP + Projet théâtre TCVA
	Lundi 09/02 au samedi 14/02	20B			CVA	CAP2		Mardi et Mercredi 10+11 /02 : Bac Blanc TAP + TCVUJ et Jeudi et Vendredi 12+13 /02 BTS Blanc
	Lundi 16/02 au samedi 21/02				AP-CVA	CAP2		VACANCES D'HIVER du samedi 14/02/2026 au dimanche 01/03/2026
	Lundi 23/02 au samedi 28/02			AP-CVA-CVUJ	CVUJ			
mars	Lundi 02/03 au samedi 07/03	21A		AP-CVA-CVUJ	CVUJ	CAP1 – Récup CAP2		Mardi et Mercredi 3+4 /03 : Bac Blanc TCVA ?
	Lundi 09/03 au samedi 14/03	22B		AP-CVA-CVUJ		CAP1		Samedi 14/03 (9-13h) : Portes Ouvertes
	Lundi 16/03 au samedi 21/03	23A		AP				Semaine du jardinage BTS 1 + Aménagement magasin serres + Animation VBS
	Lundi 23/03 au samedi 28/03	24B						
avril	Lundi 30/03 au samedi 04/04	25A					BTS1	
	Mardi 07/04 au samedi 11/04	26B	CVPJ-CVA				BTS1	Lundi 6 avril férié + cours le mercredi AM (rattrap du 10/11 aprem) + Chantier école TAP ?
	Lundi 13/04 au samedi 18/04		CVPJ-CVA				BTS1	VACANCES DE PRINTEMPS du samedi 11/04/2026 au dimanche 26/04/2026
	Lundi 20/04 au samedi 25/04		NJPF					
	Lundi 27/04 au samedi 02/05	27A	NJPF					Vendredi 01/05 férié
mai	Lundi 04/05 au samedi 09/05	28B						Vendredi 08/05 férié
	Lundi 11/05 au Mercredi 13/05	29A				CAP1-CAP2		Jeudi 14/05 férié + pont vendredi + chantier école & EIE Sport Nature 2^{nde} NJPF
	Lundi 18/05 au samedi 23/05	30B				CAP1-CAP2		Samedi 23/05 (9-17h) : Portes Ouvertes et Fête Autrement
	Mardi 26/05 au samedi 30/05	31A				CAP2		Lundi 25/05 férié
juin	Lundi 01/06 au samedi 06/06	32B						Action Co TC1 + SSDD 2ndes + 1ères
	Lundi 08/06 au samedi 13/06	33A		CVUJ-CVA-AP			BTS1	
	Lundi 15/06 au samedi 20/06	34B		CVUJ-CVA-AP			BTS1	19/06 : fin cours CAP2
	Lundi 22/06 au samedi 27/06	35A	CVPJ-CVA-NJPF	CVUJ-CVA-AP		CAP1	BTS1	
juillet	Lundi 29/06 au samedi 04/07	36B	CVPJ-CVA-NJPF	AP		CAP1		
	Lundi 06/07 au samedi 11/07	37A	CVPJ-CVA					

Lycée du Mené

6, rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC
Tel 02 96 28 41 12 - Fax 02 96 28 42 84
legta.merdrignac@educagri.fr

Fiche de préparation du stage Année 2025 /2026



Cochez les périodes retenues

BTSA 1☐ du 13/10/25 au 25/10/25☐ du 30/03/26 au 18/04/26☐ du 08/06/26 au 27/06/26**BTSA 2**☐ du 01/12/25 au 27/12/25**ELEVE**

Nom et prénom de l'élève: Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|

Nom du responsable légal :

Adresse de l'élève :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Ville :

Tél. resp.légal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable élève : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail de l'élève :

ENTREPRISENom, raison sociale et adresse (cachet) :

.....

.....

.....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Fax : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail :

Représentant de l'entreprise :

Nom :

Fonction :

Tuteur :

Nom :

Fonction:

Tél. : (si différent de l'entreprise) :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

S T A G EAdresse du lieu de stage:

.....

.....

Activités prévues dans l'entreprise (description sommaire) :

.....

.....

Équipement demandé à l'élève :

.....

Observations :

.....

.....

Enseignant chargé de suivre la formation :

Validation du stage par le professeur coordonnateur :

☐

Enseignant en charge du suivi du stagiaire (partie réservée à l'administration) :

DOCUMENT A REMETTRE AU COORDONNATEUR

LYCÉE du MENÉ
6 rue du Porhoët - 22230 MERDRIGNAC
☎ 02 96 28 41 12 - 📠 02 96 28 42 84
scolarite@lyceecfadumene.fr

Cochez les périodes retenues

Première Aménagements Paysagers	Première Vente Animalerie	Première Cons. Vente Univ. Jardin
☐ du 23/02/26 au 21/03/26	☐ du 13/10/25 au 25/10/25	☐ du 13/10/25 au 25/10/25
☐ du 08/06/26 au 04/07/26	☐ du 23/02/26 au 14/03/26	☐ du 23/02/26 au 14/03/26
	☐ du 08/06/26 au 27/06/26	☐ du 08/06/26 au 27/06/26

ELEVE

Nom et prénom de l'élève: Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|
 Nom du responsable légal :
 Adresse de l'élève :
 Code postal : |_|_|_|_| Ville :
 Tél. resp.légal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable élève : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 Mail de l'élève :

ENTREPRISE

<u>Nom, raison sociale et adresse (cachet) :</u> Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail :	<u>Représentant de l'entreprise :</u> Nom : Fonction : <u>Tuteur :</u> Nom : Fonction: <u>Tél. : (si différent de l'entreprise) :</u> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
--	---

STAGE

Adresse du lieu de stage:

Activités prévues dans l'entreprise (description sommaire) :

Équipement demandé à l'élève :

Observations :

Enseignant chargé de suivre la formation :	Validation du stage par le professeur coordonnateur :
--	---

Enseignant en charge du suivi du stagiaire (partie réservée à l'administration) :

DOCUMENT A REMETTRE AU COORDONNATEUR

Fiche de préparation du stage

Année 2025 /2026

Cochez les périodes retenues

Terminale Aménagements Paysagers ☐ du 22/09/25 au 18/10/25 ☐ du 16/02/26 au 21/02/26	Terminale Vente Animalerie ☐ du 01/12/25 au 20/12/25 ☐ du 09/02/26 au 21/02/26	Term. Conseil Vente Univers Jardin ☐ du 27/10/25 au 15/11/25 ☐ du 23/02/26 au 07/03/26
---	---	---

ELEVE

Nom et prénom de l'élève : Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|

Nom du responsable légal :

Adresse de l'élève :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Tél. resp.légal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable élève : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mail de l'élève :

ENTREPRISE

Nom, raison sociale et adresse (cachet) : Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Mail :	Représentant de l'entreprise : Nom : Fonction : Tuteur : Nom : Fonction : Tél. : (si différent de l'entreprise) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
--	--

STAGE

Adresse du lieu de stage:

Activités prévues dans l'entreprise (description sommaire) :

Équipement demandé à l'élève :

Observations :

Enseignant chargé de suivre la formation :	Validation du stage par le professeur coordonnateur :
--	---

Enseignant en charge du suivi du stagiaire (partie réservée à l'administration) :

DOCUMENT A REMETTRE AU COORDONNATEUR

NOTICE FICHE DE PREPARATION DE STAGE

Votre formation prévoit la réalisation de stages en entreprise.

- ➔ Préalablement à ce stage, une convention doit être signée entre le représentant de l'entreprise, l'établissement et l'élève/étudiant(e) majeur(e) ou son représentant légal (pour les mineurs).

Vous ne pouvez pas démarrer votre stage tant que les conventions ne sont pas signées par les trois signataires. Les fiches de préparation de stage doivent être remises **3 semaines avant le début du stage.**

Vous avez reçu avec votre dossier d'inscription un calendrier de stage. Il vous appartient dès sa réception de rechercher des entreprises pour réaliser ces périodes de stage.

Votre professeur principal validera l'entreprise retenue préalablement à la préparation de la convention par le secrétariat scolarité :

1. vous recherchez une entreprise,
2. après accord de l'entreprise, vous remplissez la fiche de préparation de stage (ci-jointe) et vous la faites signer à votre professeur(e) principal(e),
3. votre professeur(e) principal(e) remettra cette fiche au secrétariat scolarité pour faire établir la convention,
4. les 3 exemplaires de la convention sont ensuite remis à l'élève pour signature du responsable légal (ou de l'élève majeur) ainsi que de l'entreprise et à remettre au secrétariat scolarité,
5. à réception de l'exemplaire signé par l'entreprise et par le responsable légal, la convention sera signée par le directeur de l'établissement :
 - 1 exemplaire vous sera remis avant votre départ en stage
 - 1 exemplaire sera envoyé à votre entreprise d'accueil
 - 1 exemplaire sera classé dans votre dossier scolaire

Si vous réalisez plusieurs périodes dans la même entreprise, il est nécessaire de le signaler sur votre fiche de préparation de stage dès le départ afin de ne réaliser qu'une seule convention.

Durant votre stage :

Aucune absence en stage n'est tolérée. Si vous devez être absent pour raisons justifiées (maladie, événements exceptionnels, ...), vous devez prévenir l'établissement et le maître de stage dès le 1^{er} jour d'absence.

Tout accident en stage doit être signalé au plus vite à l'établissement (procédure d'accident du travail). Les journées non réalisées devront être récupérées : un avenant à la convention de stage sera alors à réaliser.

Adhésion ALESA « Ty An Heol » (participation aux activités culturelles, sportives et de loisirs du Campus)

Les enseignants d'EPS proposent la pratique d'activités sportives variées orientées vers des rencontres inter-établissements ou vers une pratique de loisir, lundi et jeudi après les cours, certains jeudi soir réservés pour les étudiants. Les compétitions le mercredi après-midi sont organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les enseignants d'Éducation Socioculturelle proposent des activités culturelles sur les temps périscolaires : mardi soir ou jeudi soir et mercredi après-midi.

<u>Identité de l'apprenant</u>	
Nom :	N° Portable :
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	Mail :
Classe :	

Autorisation Parentale (pour les mineurs)

Je soussigné (e).....représentant légal de l'étudiant nommé ci-dessus,
(N° de téléphone en cas d'urgence)

L'autorise à participer aux activités de l'AS et de l'ALESA du Campus du Mené et à se rendre sur les lieux de pratique ou de compétition.	OUI	NON
L'autorise à être libéré de cours de manière exceptionnelle le mercredi matin et après-midi pour partir sur les compétitions.	OUI	NON
Autorise la parution de son nom sur les tableaux d'affichage interne au Campus et sur le site internet du Campus pour les informations concernant l'AS et l'ALESA	OUI	NON
Autorise sa prise de vue à titre gratuit et l'utilisation de ces photos ou vidéos pour illustrer la vie de l'AS et de l'ALESA	OUI	NON
Accepte que les responsables de l'AS et de l'ALESA du lycée autorisent, en mon nom, en cas de nécessité, d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale, dont je serais averti dans les plus brefs délais	OUI	NON

Assurance

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association (cf au verso **Assurance MAIF multirisque RAQVAM Associations et Collectivité**) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et ALESA.

Facultatif : Chaque élève peut souscrire des garanties individuelles complémentaires « IA Sport+ ». Voir avec le professeur d'EPS responsable pour les modalités d'adhésion (+ 11.34 €/année scolaire)

Le :

A :

Signature :

Assurance MAIF multirisque RAQVAM Associations et Collectivité

Garanties accordées par la MAIF

Les plafonds s'entendent par sinistre, à l'exception du plafond relatif à la responsabilité civile « produit » et du plafond relatif aux atteintes à l'environnement, accordés pour une année d'assurance.

Contenu des garanties	Plafonds
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE La MAIF couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés par le participant à un tiers : - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus, à - dommages immatériels non consécutifs • Responsabilité liée au risque intoxication alimentaire • Responsabilité civile atteintes à l'environnement - dont dommages environnementaux et préjudice écologique • Responsabilité civile de l'UNSS et des structures affiliées liée à la location ou à l'occupation à titre gratuit des locaux pour une durée inférieure à 8 jours • Responsabilité civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus à l'exception des dommages immatériels non consécutifs	30 000 000 € 15 000 000 € 30 000 000 € 50 000 € 5 000 000 € 5 000 000 € 50 000 € 125 000 000 € 2 000 000 € 50 000 €
DÉFENSE Assistance de l'assuré poursuivi devant le tribunal à la suite d'un événement mettant en jeu la garantie responsabilité civile Autres cas de défense du salarié	300 000 € 20 000 €
DOMMAGES AUX BIENS 1 - Dommages aux biens de la collectivité - matériel (y compris les bateaux) mis à disposition de l'UNSS dans le cadre de manifestations sportives - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau 2 - Dommages aux biens des participants - vêtements et biens personnels des participants	77 000 € 4 600 € 600 €
FRANCHISES • <i>Franchises contractuelles</i> - franchise générale : 150 €, - franchise vol des biens de la collectivité : 10 % du montant de la valeur indemnisable (minimum 360 €, maximum 3 600 €), la franchise applicable est doublée en cas de vol dans (ou sur) un véhicule ou un bateau, - franchise applicable en cas d'événements dus à des inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones : idem franchise réglementaire (cf. ci-dessous), • <i>franchise réglementaire</i> applicable aux dommages subis par les biens assurés et résultant d'un événement catastrophes naturelles : montant fixé par arrêté ministériel.	
INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS* 1 - Services d'aide à la personne (assistance à domicile) 2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, de transport de blessés - dont frais de lunetterie - dont frais de rattrapage scolaire, exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident 4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : - jusqu'à 9 % - de 10 à 19 % - de 20 à 34 % - de 35 à 49 % - de 50 à 100 % : - sans tierce personne - avec tierce personne 5 - Capitaux décès : - capital de base - capitaux supplémentaires : - conjoint - chaque enfant à charge 6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines	700 € dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € 16 €/jour dans la limite de 3 100 € 6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux 3 100 € 3 900 € 3 100 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime
* Les licenciés qui bénéficient de la garantie indemnisation des dommages corporels ont la possibilité de souscrire des garanties complémentaires I.A. Sport + (se reporter à la notice individuelle remise lors de l'adhésion).	
RECOURS – PROTECTION JURIDIQUE La MAIF prend en charge les frais d'une action amiable ou judiciaire contre un tiers autre que les bénéficiaires des garanties, responsable des dommages subis par l'assuré	sans limitation de somme
ASSISTANCE Les participants bénéficient d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Inter mutuelles assistance GIE (IMA GIE). Exemples : - rapatriement de corps ou de blessés, - avance de fonds, - prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques à concurrence de 80 000 € (à l'étranger) ou 4 000 € (en France).	

Objet : Utilisation du véhicule personnel

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités scolaires ou extra scolaires, votre fils, fille peut-être amené(e) à se déplacer en dehors de l'Etablissement en voiture personnelle (enquêtes, visites) et à transporter des camarades.

Il vous appartient de demander auprès de votre compagnie d'assurance une attestation garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeurs ou mineurs)

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'autorisation ci-dessous dûment remplie et signée avec l'attestation de votre assureur.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,



✂.....

Autorisation à retourner à l'EPLEFPA de Merdrignac

Je soussigné(e), le responsable légal de l'apprenant :

NOM : Prénom :

Autorise mon fils, ma fille à utiliser sa voiture personnelle :

- ♦ Dans le cadre d'activités scolaires hors établissement
- ♦ Dans le cadre d'activités extra scolaires hors établissement
- ♦ A transporter des tierces personnes dans un cadre scolaire (fournir attestation d'assurance mentionnant ces clauses)

IDENTIFICATION du VEHICULE

Type :

Immatriculation :

Marque :

Couleur :

☐ Je joins une attestation de l'assureur garantissant l'usage du véhicule personnel de l'étudiant dans le cadre de déplacements professionnels avec possibilité de transports de covoitureurs (majeurs ou mineurs)

Références de la compagnie d'assurance :

Nom et adresse :

N° de contrat :

Nom et adresse du titulaire du contrat :

Je dégage l'établissement de toute responsabilité en cas de non respect des directives données lors de ces déplacements.

A Le Signature :

Horaires lignes de car pour Merdrignac

Depuis 2019, c'est le Conseil Régional qui prend en charge tous les transports en Bretagne. Toutes les informations sont sur le site <https://www.breizhgo.bzh>. Vous pourrez trouver les horaires des cars dans la rubrique « **se déplacer en Bretagne** » puis sur « **se déplacer en car** ».

Horaires sous réserve de modification durant l'été

- Saint Briec – Merdrignac : Ligne Breizhgo N°8

2 cars le lundi, 2 cars le vendredi (le premier est en ligne directe sans arrêt pour faciliter les correspondances à la gare de Saint Briec)

	Aller		Retour	
Saint Briec Gare	8h00	8h10	16h20	16h40
Quessoy Centre	8h20	8h30	I	16h20
Moncontour Centre	8h30	8h40	I	16h10
Tredaniel	8h37	I	I	16h03
Collinée	8h50	9h00	I	15h50
Merdrignac Lycée	9h10	9h10	15h20	15h30

- Merdrignac – Loudeac : Ligne Journalière : Breizhgo n°20

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Loudeac	6h40	14h36	18h20
Plemet Hôpital	6h56	14h16	18h00
Merdrignac Lycée	7h12	14h02	17h46

- Merdrignac – Rennes : Ligne Breizhgo n°12

	Aller	Retour
Rennes Gare routière	7h37	17h25
Pacé Pie Neuve	7h59	i
Montauban rue de Rennes	8h22	16h47
Saint Méen Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

- Merdrignac – Dinan – Saint Malo : Ligne Breizhgo n°12 jusqu'à saint Méen le Grand, puis ligne breizhgo n°17 jusqu'à Dinan, et enfin ligne Breizhgo n°10 jusqu'à Saint Malo

	Aller	Retour
Saint Malo – Gare (Breizhgo n°10)	6h35	19h01
Chateauneuf – Mairie (Breizhgo n°10)	6h50	18h41
Dinan – Gare routière(Breizhgo n°10)	7h10	18h10
Caulnes - Gare	7h42	17h24
Saint Méen - Stade	7h57	17h01
Saint Méen Avenue Foch	8h39	16h33
Tremorel Mairie	8h52	16h16
Merdrignac Lycée	9h04	16h05

- **Merdrignac - Saint Méen Le grand : ligne journalière 020116**

	Aller	Retour Mercredi	Retour
Saint Méen –Avenue Foch	7h10	13h40	18h15
Merdrignac Lycée	7h20	13h23	17h58

- **Merdrignac – Vannes, CTM Extension de la ligne 4 Vannes Ploermel**

	Aller	Retour
Vannes - Gare routière	6h50	17h20
Elven - Centre	7h10	17h00
Ploermel - Place Jean Paul II	7h40 – Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

- **Merdrignac –Lorient, Compagnie BSA puis CTM à partir de Ploermel n°17 bis (Correspondance à partir de Ploermel)**

	Aller	Retour
Lorient - Gare Echanges	6h10	18h10
Hennebont - Gare routière	6h30	I
Baud - Champ de Foire	7h00	I
Locminé – Anne de Bretagne	I	17h15
Ploermel – Place Jean Paul II	7h45	16h30

Ploermel - Place Jean Paul II	Départ 8h05	16h10
Neant Sur Yvel - rue du Calvaire	8h18	15h55
Mauron place de la mairie	8h25	15h50
Merdrignac - Lycée	8h50	15h30

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE

Année scolaire 2025-2026

Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026

Année de référence des revenus : 2024

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	495 €	609 €	720 €	831 €	939 €	1 053 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**